



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demandeuse est Madame Samira EL MESSOUDI domiciliée Avenue Jean Gouders 3 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Rue de l'Ecole à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°850K.

Le projet est de type : la construction de deux habitations - l'élargissement chemin vicinal n°6 (régularisation), et présente les caractéristiques suivantes :

L'habitation de gauche possèdera une emprise au sol d'environ **103,5 m²**, avec un parement en brique ton gris clair en façade à rue et du crépi blanc sur les trois autres façades. L'habitation de droite possèdera, quant à elle, une emprise au sol d'environ **132,60 m²**, avec un parement en crépi blanc sur le volume principal et un parement en brique ton noir sur les volumes secondaires. (Voir axonométrie)

La voirie a été asphaltée sur une longueur de 36 mètres lors des travaux d'aménagement piétonnier de la rue de l'Ecole vers l'Avenue Jean Gouders pour la liaison avec le RAVeL, mais une emprise de 2 mètres sur la parcelle cadastrée DIV2/sec B n°850K doit encore être réalisée avec pose d'un éclairage public.

Dossier soumis à Enquête publique en vertu des articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, ainsi qu'aux articles D.IV.41 et D.VIII.7 du CoDT, pour le motif suivant : cession d'emprise d'une bande de terrain de 123,68 m² le long de la parcelle cadastrée division 2 section B 850K.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- Les jeudis **04/09/2025** et **11/09/2025** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 25 août 2025 et clôturée le 23 septembre 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500059/5334/2025**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **23 septembre 2025** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 05/08/2025

La Directrice générale,

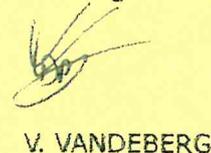


B. ROYEN

Par le Collège communal,



La Bourgmestre,



V. VANDEBERG